



CEED – Communiqué de Presse
23 avril 2012

Marinella Colombo
Un procès politique pour imposer la Loi des Allemands aux Européens
et écraser ceux qui révèlent le plus grand scandale allemand depuis la guerre :
La spoliation des enfants des autres par le droit universel des Allemands

Tribunal de Milan, Session pénale II
Mardi 24 avril, 9:30 heures

Dans le jeu à trois bandes des juristes Allemands, le vice-procureur Gaglio du Parquet de Milan qui mène un procès par délégation : Il est doublement coupable ; Coupable de ne pas connaître la culture du *mensonge* des Allemands (le mensonge est toujours légal, tant qu'il sert les intérêts allemands) et coupable d'ignorer les faits de l'histoire, notamment ceux que lui rapporte son illustre prédécesseur Julius Cesar sur l'organisation politique des Germains et leur relation par rapport aux enfants, il y a plus de deux mille ans.

Mais le vice-procureur Gaglio est aussi doublement victime ; Victime d'Allemands qui se servent de lui comme d'un instrument pour mener un procès politique contre Mme Colombo, sur la base des allégations mensongères, des décisions secrètes et des actes falsifiés, que les Allemands **lui ont livrés**, mais qu'il ne peut pas vérifier, car de droit allemand.

Plus encore, derrière Mme Colombo, c'est le CEED que le Gouvernement allemand et ses juristes cherchent à détruire. En utilisant Gaglio dans un jeu à trois bandes, les Allemands n'en retirent que avantages ; Chez eux, ils peuvent rester blancs comme neige, ce sont les Italiens qui accusent. Les procédures ne coûtent pas un centime aux contribuables allemands, ce sont les italiens qui payent. Les Allemands décident selon le Droit des Allemands et Mr Gaglio applique le Droit des Allemands en Italie. C'est la rationalisation des tâches au sein de l'Union Européenne : Les Allemands décident selon le principe du « Mein Deutsches Recht über Alles » en produisant des faux, en décidant secrètement, en mentant et en trompant l'étranger, et l'étranger doit exécuter la volonté des Allemands aux frais de ses contribuables.

La haine et l'acharnement des Allemands, relayés ici par le Parquet de Milan contre Mme Colombo et le CEED n'ont pas pour origine le comportement de Mme Colombo, mais la vengeance d'Allemands qui ne supportent pas, que des parents non-allemands, victimes de leurs pratiques nationalistes, perfides et lâches puissent dénoncer haut et fort les actes cruels, criminels et répréhensibles que juristes et fonctionnaires allemands organisent collectivement et dissimulent au sein de leurs procédures judiciaires.

Pour les Allemands modernes, qui par nature détiennent toutes les vérités du monde, ce qui est juste, est ce qui est bon pour le peuple allemand et ce qui est injuste est ce qui dessert le peuple allemand. Dans cet état d'esprit, l'étranger qui révèle publiquement leurs méthodes inqualifiables est un criminel, qu'il faut dénigrer et écarter. Or, le CEED une association de parents, victimes de ces pratiques infâmes et bien cachées, Mme Colombo et les autres ont décrypté le système complexe des mensonges légaux des Allemands et les ont fait connaître à travers le monde.

Ces parents généralement de formation universitaire et parlant plusieurs langues ont modélisé les mécanismes employés par le Jugendamt, les fonctionnaires de justice et les juristes allemands pour **enlever et germaniser** les enfants des étrangers, sous couvert du Droit des Allemands, afin d'assigner leur parent étranger dans le pays et s'accaparer leurs richesses.

En clair, les Allemands ont organisé leur système administratif et judiciaire pour faire de la spoliation des enfants des autres un acte de Droit allemand.

Cette politique répugnante est hautement condamnable. Elle ne peut attirer que la réprobation de la communauté internationale, et plus encore lorsque l'on imagine que les Allemands n'ont en rien pratiqué différemment au début des années 30.

En collaborant avec une puissance étrangère pour appliquer en Italie la Loi des Allemands contre les intérêts italiens, Mr Gaglio est aussi une victime des Allemands. Il persécute les victimes au côté de ceux qui lui mentent et le trompent en se faisant passer pour les victimes qu'ils ne sont pas. L'Allemand est l'éternel persécuté. Il n'est jamais coupable de ses actes d'une lâcheté horrifiante, d'une méchanceté horripilante, d'une froideur terrifiante et d'un sadisme sans égal, il est toujours la victime de la critique que ses actes engendrent. Pour la communauté des Allemands modernes **dénoncer** des actes criminels couverts par le Droit des Allemands est beaucoup grave et répréhensible que de **commettre** des actes criminels, tant qu'ils servent l'intérêt de leur communauté nationale et qu'ils sont couverts par le Droit des Allemands.

Depuis plus d'un an, le procureur Gaglio a placé Mme Colombo sous résidence surveillée stricte, lui interdit de communiquer avec l'extérieur, donc de pouvoir se défendre, mais aussi de travailler. Il réalise la volonté des Allemands ; Se venger de Mme Colombo en la privant de ses enfants, en lui anéantissant sa vie et en se servant de ses enfants pour transférer les richesses italiennes vers l'Allemagne.

Quel acte grave reproche-t-il à Mme Colombo ?

D'avoir quitté l'Allemagne avec ses deux jeunes enfants, parce que les juristes et fonctionnaires allemands se servent de moyens infectes et déloyaux pour tenter de l'assigner à résidence en Allemagne, comme ils le font avec tous les parents de nationalité étrangère, qu'il soit père, ou qu'il soit mère.

Mais il lui reproche avant tout et sans jamais l'avouer de dénoncer publiquement avec le soutien du CEED des pratiques allemandes devenues absolument insupportables en Europe, d'avoir expliqué preuves, témoignages et documents allemands à l'appui comment le Jugendamt, les fonctionnaires et les juristes allemands trompent les autorités étrangères avec préméditation.

Tous attendent de Mr Gaglio non pas qu'ils agressent les victimes de la juridiction allemande pour le compte des Allemands, mais qu'il dénonce aux côtés de ses concitoyens victimes ces pratiques insidieuses, abominables et xénophobes, organisées en système au cœur de l'Europe par des juristes allemands qui font preuve d'une malhonnêteté collective répugnante et dangereuse pour l'esprit européen.

Mais Mr Gaglio a une mission ; Détruire l'image du CEED pour le compte des Allemands, en faisant passer ces parents pour des criminels, des kidnappeurs et des voyous. Nul n'est obligé de croire les mensonges des Allemands. Mais tous comme Mr Gaglio tendent à le faire, d'autant plus qu'ils émanent de juristes, de magistrats et de journalistes qui ne reculent pas devant des accusations fallacieuses, des campagnes de dénigrement ou des arrestations arbitraires pour protéger « *Mein deutsches Recht über Alles* ». Il est très difficile effectivement de s'imaginer que les Allemands modernes jouent un double-jeu perfide et hargneux qui est le même que celui du début des années 30.

La vraie question que Mr Gaglio en tant que magistrat professionnel aurait dû se poser dès le départ dans l'affaire de sa concitoyenne Colombo, au moment où les Allemands lui ont présenté un MAE dans une affaire purement civile, non jugée au fond, émis à une date où Mme Colombo est en Allemagne, en l'absence d'un mandat national est : Ce mandat d'arrêt est-il légal au regard du Droit européen ?

Mr Gaglio, comme la plupart de ses collègues en Europe ignore trois **règles fondamentales** du Droit allemand, qui fait que ce Droit est entièrement incompatible avec le Droit des Européens et de ce fait inapplicable dans les autres juridictions de l'Union:

- Les autorités allemandes ne condamnent pas l'enlèvement d'un enfant, ils condamnent **la sortie de la juridiction allemande** d'un enfant mineur, même si celui-ci est accompagné d'un parent détenteur de tous les droits parentaux (article 235 StGB, code pénal allemand).
- Les Allemands ne connaissent pas de Droit de garde (*Sorgerecht*). Le droit de garde, c'est le Jugendamt qui en dispose avec l'aide du Tribunal qui lui sert d'office notarial. Les parents eux ne disposent que d'un « **soin parental** » (*elterliche Sorge*). Cela n'est pas un droit, mais le devoir de soigner ses enfants pour le compte de la communauté des Allemands, et ce dans son meilleur intérêt (le *Kindeswohl*)
- Le juge familial allemand statue avec **préméditation** contre le parent étranger, en secret, par voie de fax, sous 24 heures, pour le déposséder de ses droits parentaux, dans **le seul but** de pouvoir l'accuser de violer les droits du parent allemand et faire ainsi valoir à l'étranger des moyens pénaux. La décision secrète et unilatérale est alors **contradictorisée** à posteriori avec la complicité de l'avocat allemand (du parent étranger) pour être présenté aux autorités étrangères et justifié par ce moyen la demande en retour.

Précisons pour le lecteur étranger que la finalité de la justice familiale allemande et de ses acteurs n'est pas de rendre une décision équitable, au sein d'une justice impartiale, mais d'utiliser les acteurs d'une justice placée sous le contrôle politique du Jugendamt et une législation volontairement tordue et ambivalente, pour protéger l'intérêt supérieur de la communauté des Allemands **par** les enfants (le *Kindeswohlprinzip*). Les procédures judiciaires ne servent elles, qu'à créer l'illusion qu'une justice impartiale rendrait des décisions équitables. Tromper et utiliser les autorités étrangères est pour les Allemands un acte parfaitement moral, puisqu'il répond au Droit des Allemands.

Et voici comment les Allemands ont trompé le procureur Gaglio, comme ils trompent l'Union Européenne et toute la communauté internationale : Ils ont affirmé que Mme Colombo avait enlevé ses enfants quand elle a quitté l'Allemagne et qu'elle les mettait en danger. Cela est faux, bien sûr. Mme Colombo n'a ni déplacé ses enfants de manière illicite, pas plus qu'elle ne les a mis en danger. Elle en avait la garde et elle les entretenait. Elle n'est pas partie comme une voleuse, comme les Allemands aimeraient faire croire, mais parce qu'elle avait un emploi à Milan et que les Allemands ont délibérément refusé de statuer pour qu'elle perde cet emploi bien payé qui n'était en Allemagne, et qui donc ne profitait pas aux Allemands.

Les accusations volontairement mensongères qu'ils ont lancé contre elle et le jeu avec la peur font partie d'un stratagème perfide, bien rôdé, applicable dans les mêmes termes à toutes les affaires. La finalité de ce stratagème est de se servir d'une juridiction tierce, qui ne peut vérifier les décisions rendues en Droit allemand, à laquelle on ne livre qu'une partie des informations, pour se procurer à l'extérieur les arguments que les Allemands n'ont pas à l'intérieur, qui viendront justifier le retrait des droits parentaux du parent étranger qui souhaite quitter le pays dans les règles, mais qui ne peut pas le faire, puisque la justice allemande refuse précisément de statuer sur la garde à cet effet, pour lui retirer ses enfants, une fois replacés sous juridiction allemande, grâce à l'intervention des autorités étrangères, et finalement d'utiliser ces derniers pendant des années comme un moyen de chantage au sein des procédures allemandes, pour le conserver lui, sa force de travail et son patrimoine en Allemagne. Le stratagème allemand est élaboré et planifié avec une précision incroyable.

- Les allégations mensongères (elle a enlevé les enfants et les enfants sont en danger) sont produites collectivement par les autorités allemandes (police, juristes et magistrats), sur la base d'une déclaration sur l'honneur qu'elles font écrire au parent allemand, pour intervenir avec la force de l'Etat et tout en se dédouanant d'une quelconque responsabilité (c'est le parent allemand qui écrit). Elles ont pour but d'enregistrer l'étranger dans le système SIS II (Europol)
- L'inscription dans le SIS II permet de lancer un mandat d'arrêt européen (MAE), quand bien même aucune procédure pénale n'est lancée contre le parent étranger en Allemagne (article 95 Schengen).
- Délivrer un MAE a pour but de faire intervenir les **autorités de police** et non de **justice** du pays étranger.

- Affirmer que les enfants seraient en danger ou auraient disparus, et demander leur mise en protection (article 97 Schengen) a pour but prémédité de susciter un sentiment de peur auprès des autorités étrangères et surtout de les obliger à intervenir sans délai, parce cette information laisse supposer que les enfants seraient en danger.
- Créer la peur chez les **autorités de police** étrangères les obligent à prendre les enfants sous protection, sans pouvoir contrôler quels sont les droits parentaux du parent étranger. Elles doivent se fier à des déclarations allemandes qui ne sont pas des **décisions judiciaires** et qui n'ont aucun **caractère exécutoire**. La décision judiciaire civile intervient 24 ou 48 heures **après** que le parent étranger a quitté la juridiction allemande ; par mesure **provisoire (fax) unilatérale et secrète** les Allemands transfèrent les droits parentaux au parent allemand.
- Solliciter l'intervention des **autorités de police** étrangère a pour but prémédité de prévenir le contrôle de la situation juridique **civile** en Allemagne à la **date** où le parent étranger **quitte** le pays. Seules les **autorités de justice** (autorité centrale) sont habilitées à le faire, mais elles ne peuvent le faire que dans des délais beaucoup plus longs à un moment où la décision civile secrète, qui a conduit au MAE, aura été contradictorisée en Allemagne, avec la complicité de l'avocat allemand.
- L'arrestation du parent par les autorités étrangères permet aux Allemands d'obtenir le motif pour ouvrir une enquête préliminaire (Ermittlungsverfahren) et de lancer un mandat d'arrêt **national** contre le parent étranger. C'est **l'arrestation** par les **autorités étrangères** qui est le fondement du **mandat national** des Allemands dans ces affaires civiles. Les Allemands sont blancs comme neige, c'est le perfide jeu à trois bandes des Allemands.
- Ouvrir une instruction judiciaire permet aux Allemands de la garder ouverte pendant 5 ou 10 ans pour conserver le mandat d'arrêt dans le tiroir, sans jamais tenir de procès pénal, sans jamais permettre à l'étranger de se défendre, mais avant tout de justifier le retrait des droits parentaux du parent étranger dans les procédures civiles, une fois les enfants retournés en Allemagne. Dans le cas de Mme Colombo, ce sont les autorités italiennes qui ont été chargé de faire le travail aux frais des contribuables italiens. Or malgré le jugement de la Cour pénale italienne, les Allemands ont maintenu ouvert le mandat d'arrêt national lancé suite à la première arrestation, sur la base des explications fournies ci-dessus. Cela est hautement condamnable et la preuve d'un système qui est organisé pour tromper les étrangers.
- En livrant volontairement des informations partielles sur les aspects de la procédure civile, les autorités allemandes laissent croire avec préméditation à leurs homologues étrangers que l'émission du MAE se fonde sur la violation des droits parentaux du parent allemand, alors qu'en réalité le MAE est exclusivement justifié par la sortie des enfants mineurs de la juridiction allemande, qui elle implique le retrait des droits parentaux au parent étranger.
- Et finalement, parce que les Allemands émettent des MAE sans décision judiciaires, mais sur la base d'allégations mensongères qui sont suivies d'effet par les autorités étrangères, ils ne peuvent jamais faire l'objet d'une quelconque poursuite ou condamnation devant une instance européenne.

Essayons d'imaginer que le vice-procureur Gaglio lance un MAE contre une mère allemande, qui a la garde physique de ses enfants et les entretient en Italie, qui respecte le droit de visite que le tribunal italien a accordé au père, **au simple fait qu'elle quitte la juridiction italienne et rentre en Allemagne avec ses enfants mineurs pour prendre un travail.**

Essayons d'imaginer qu'il obtienne du juge familial italien le transfert unilatéral **sous 24 heures** des droits parentaux exclusifs au profit du père italien, pour pouvoir déclarer aux autorités allemandes que cette femme est une **criminelle**, parce qu'elle viole les droits parentaux du père italien.

Essayons d'imaginer qu'il demande son arrestation et son extradition à la police allemande, **quelques heures** après que cette femme a quitté l'Italie, parce la Loi italienne considère que quitter la juridiction italienne avec des enfants mineurs, même en pleine possession de ses droits parentaux, mais contre l'avis du parent italien, est un crime punissable de 5 ans d'emprisonnement.

Essayons d'imaginer qu'il relaye officiellement les propos du parent italien qui prétend qu'elle s'est enfuit à une adresse inconnue alors que tous savent où elle se trouve et raconte que les enfants sont en danger ou qu'elle pourrait les tuer, simplement parce qu'il n'arrive pas à la joindre au téléphone, alors qu'il sait pertinemment que cela est un mensonge usuel.

Essayons d'imaginer que le vice-procureur Gaglio lance un mandat d'arrêt **national** italien contre cette allemande, au seul motif que cette femme a été arrêtée par la police allemande.

Essayons d'imaginer qu'il obtienne de son collègue procureur allemand l'emprisonnement de cette femme pendant un an et lui interdise de communiquer, de travailler et de voir ses enfants.

Essayons d'imaginer qu'il ordonne à son collègue allemand de procéder au retour immédiat des enfants en Italie pour ne pas attendre le jugement de la Cour de Cassation allemande, dont il sait qu'elle donnera raison à cette Allemande.

Essayons d'imaginer que le procureur allemand se mette aux ordres des Italiens, parce que les Italiens exigent que leur droit nationaliste contrôlé politiquement soit respecté par l'ensemble des Européens.

Essayons d'imaginer que le procureur allemand pour faire plaisir aux Italiens respecte les ordres du vice-procureur Gaglio et place sur écoute cette femme, son avocate allemande et ses amis, saisisse leur matériel informatique, envoient toutes les informations en Italie et délègue sa police en Slovaquie pour aller chercher les enfants et les rendre à l'Italie.

Essayons d'imaginer ce procureur allemand, qui sous couvert du Droit des Italiens, criminalise sa concitoyenne allemande et lui fasse procès sur procès pendant plus d'un an, pour lui interdire de revoir ses enfants et aider le parent italien à obtenir 100.000 euros de dommage et intérêts.

Tout cela est complètement improbable bien évidemment. Nul ne pourrait imaginer une telle chose.

Or, la réalité dans l'affaire de Mme Colombo est qu'elle quitte le territoire allemand en pleine possession de tous ses droits parentaux pour prendre un travail bien rémunéré en Italie. Quand elle quitte l'Allemagne elle a la garde de ses enfants, qu'elle entretient, même si les Allemands refusent de statuer sur ce point, parce qu'il **préméditent** sa criminalisation, le jour où elle quittera l'Allemagne pour prendre son emploi en Italie. Tout ce qui semble improbable ci-dessus est l'affaire Colombo.

La réalité dans cette affaire est que le vice-procureur Gaglio et son chef le procureur Forno ont été trompés avec perfidie par les Allemands, comme d'autres italiens l'ont été avant eux. Nous leur demandons une chose : D'être des Hommes de Loi et de cesser d'être les exécutants des Allemands qui se servent d'eux dans un jeu à trois bandes, pour imposer la Loi des Allemands aux Européens et écraser ceux qui révèlent le plus grand scandale allemand depuis la guerre : La spoliation des enfants des autres par le droit universel des Allemands pour s'accaparer des richesses de leurs parents non-allemands.

Olivier Karrer
CEED Paris